

## Des réunions d'information et d'échange

Destinées aux assistantes maternelles et aux familles suivant le thème abordé.

### L'organisation de formations

Pour contribuer à la professionnalisation des assistantes maternelles

### Une fête du Relais

Pour rassembler les assistantes maternelles, les parents et les enfants.

### NOS PARTENAIRES:



## Les différents lieux d'accueil

### Le Lundi à Lacanau-Ville

L'accueil collectif et individuel au pôle de l'aiguillonne, 3 rue de l'aiguillonne (derrière le multi-accueil).

### Le Jeudi à Carcans

L'accueil collectif à l'Espace Enfance 21 route de Bordeaux (ancienne mairie) et l'accueil individuel à la CDC des Lacs Médocains 1 route de Bordeaux.

### Le Vendredi à Hourtin

L'accueil collectif et individuel au Centre de Loisirs sans Hébergement Impasse F.Fontanié. (en face de l'école Primaire et du multi-accueil).

## RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES LACS MEDOCAINS

Lacanau, Carcans et Hourtin

LIEU D'ECHANGE,  
D'INFORMATION, D'ECOUTE  
ET D'ANIMATION



Contact : Jessy MOREAU

Animatrice du RAM

au 06.89.14.29.79

## Le Relais Assistantes Maternelles

est présent sur chaque commune de la CDC des Lacs Médocains :

Le Lundi à Lacanau,

Le Jeudi à Carcans,

Le Vendredi à Hourtin.

Accueil collectif des assistantes maternelles et des enfants	Le lundi à Lacanau de 9h00 à 12h00
	Le jeudi à Carcans de 9h15 à 12h00
	Le vendredi à Hourtin de 9h15 à 12h00
Permanence téléphonique et accueil physique sur rendez-vous.	• Le lundi et Jeudi 13h30/17h00
	• Le Mardi 09h00/16h00
	• Le vendredi 13h30/16h00



## L'accueil collectif

Destiné aux assistantes maternelles accompagnées des enfants pour :

- Des temps d'activités organisées (ateliers de motricité, ludothèque)
- Des temps de jeux libres...

...Afin de socialiser les enfants et d'offrir aux assistantes maternelles, un lieu dédié à leur activité...

...Pour échanger et avoir un appui dans l'exercice de la profession.



## L'accueil individuel

Destiné aux familles, aux assistantes maternelles, aux candidates à l'agrément pour...

Communiquer la liste des assistantes maternelles,

Informé sur les modes de garde existants sur le territoire,

Informé sur les démarches administratives, juridiques et d'accès aux droits, (obligation de faire un contrat, aide de la CAF, etc.).

Informé sur le métier d'assistant Maternel.

Créer le lien entre les familles et les assistantes maternelles.

